



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Crise sanitaire : versement d'une prime de solidarité

Question écrite n° 28692

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'appel à la solidarité que vient de lui lancer un collectif d'associations caritatives pour qu'à la crise sanitaire ne s'ajoute un naufrage social. Dès le début du confinement, le Secours catholique, en partenariat avec la CFDT, l'UNIOPSS, le collectif Alerte, la Fédération des acteurs de la solidarité, la Fondation Abbé Pierre, Emmaüs France, ATD Quart-monde, APF France handicap, Fapil et le soutien d'Oxfam et d'Apprentis d'Auteuil, a sonné un cri d'alarme redoutant, comme beaucoup de Français, qu'à la crise sanitaire ne s'ajoute une crise sociale. Aujourd'hui, ces craintes se vérifient sur le terrain de la précarité, là où les familles et les personnes isolées les plus modestes n'arrivent plus à faire face à leurs dépenses ou à se nourrir. En effet, pour ces personnes déjà fragilisées en temps ordinaire, le chômage technique, la suspension des missions d'intérim ou encore la disparition des petits boulots ont fait baisser le peu de ressources qu'elles avaient. Parallèlement, leurs dépenses ont augmenté avec les achats dans les commerces de proximité parfois plus chers, l'augmentation des consommations d'électricité ou de chauffage et surtout le supplément de produits alimentaires qu'il faut se procurer pour cuisiner les repas des enfants qui ne mangent plus à la cantine. Les actions de solidarité, comme l'opération Chèques services mise en place par le Secours catholique, permettent de répondre à l'urgence pour faire quelques achats dans les magasins mais ont leurs limites. Les associations impliquées attendent donc de l'État qu'il aille plus loin pour éviter ce naufrage social. À travers cet appel, elles demandent le versement d'une prime de solidarité de 250 euros par mois et par personne pour les ménages les plus en difficulté et les jeunes précaires, au moins jusqu'à la reprise des cantines scolaires. Il souhaite connaître sa position sur l'appel lancé par les acteurs de la solidarité afin de réagir rapidement pour « éviter aux plus pauvres une double peine ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

**Circonscription :** Allier (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28692

**Rubrique :** Pauvreté

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 avril 2020](#), page 2948

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)